

## Chapitre 40 : Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc

### Notes.

1. Sauf dispositions contraires, la dénomination *caoutchouc* s'entend, dans la Nomenclature, des produits suivants, même vulcanisés, durcis ou non : caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, caoutchouc synthétique, factice pour caoutchouc dérivé des huiles et ces divers produits régénérés.
2. Le présent Chapitre ne comprend pas :
  - a) les produits de la Section XI (matières textiles et ouvrages en ces matières) ;
  - b) les chaussures et parties de chaussures du Chapitre 64 ;
  - c) les coiffures et parties de coiffures, y compris les bonnets de bain, du Chapitre 65 ;
  - d) les parties en caoutchouc durci, pour machines ou appareils mécaniques ou électriques, ainsi que tous objets ou parties d'objets en caoutchouc durci à usages électrotechniques de la Section XVI ;
  - e) les articles des Chapitres 90, 92, 94 ou 96 ;
  - f) les articles du Chapitre 95 autres que les gants, mitaines et moufles et les articles visés aux n°s 40.11 à 40.13.
3. Dans les n°s 40.01 à 40.03 et 40.05, l'expression formes primaires s'applique uniquement aux formes ci-après :
  - a) liquides et pâtes (y compris le latex, même prévulcanisé, et autres dispersions et solutions) ;
  - b) blocs irréguliers, morceaux, balles, poudres, granulés, miettes et masses non cohérentes similaires.
4. Dans la Note 1 du présent Chapitre et dans le libellé du n° 40.02, la dénomination **caoutchouc** synthétique s'applique :
  - a) à des matières synthétiques non saturées pouvant être transformées irréversiblement, par vulcanisation au soufre, en substances non thermoplastiques qui, à une température comprise entre 18 °C et 29 °C, pourront, sans se rompre, subir un allongement les portant à trois fois leur longueur primitive et qui, après avoir subi un allongement les portant à deux fois leur longueur primitive, reprendront, en moins de cinq minutes, une longueur au plus égale à une fois et demie leur longueur primitive. Aux fins de cet essai, l'addition de substances nécessaires à la réticulation, telles qu'activateurs ou accélérateurs de vulcanisation, est autorisée ; la présence de matières visées à la Note 5 B) 2°) et 3°) est aussi admise. En revanche, la présence de toutes substances non nécessaires à la réticulation, telles qu'agents diluants, plastifiants et matières de charge, ne l'est pas ;
  - b) aux thioplastes (TM) ;
  - c) au caoutchouc naturel modifié par greffage ou par mélange avec des matières plastiques, au caoutchouc naturel dépolymérisé, aux mélanges de matières synthétiques non saturées et de hauts polymères synthétiques saturés, si ces produits satisfont aux conditions d'aptitude à la vulcanisation, d'allongement et de rémanence fixées à l'alinéa a) ci-dessus.
5. A) Les n°s 40.01 et 40.02 ne comprennent pas les caoutchoucs ou mélanges de caoutchoucs additionnés, avant ou après coagulation :
  - 1°) d'accélérateurs, de retardateurs, d'activateurs ou d'autres agents de vulcanisation (exception faite de ceux ajoutés pour la préparation du latex prévulcanisé) ;
  - 2°) de pigments ou d'autres matières colorantes, autres que ceux simplement destinés à faciliter leur identification ;
  - 3°) de plastifiants ou d'agents diluants (exception faite des huiles minérales dans le cas des caoutchoucs étendus aux huiles), de matières de charge, inertes ou actives, de solvants organiques ou de toutes autres substances à l'exception de celles autorisées à l'alinéa B) ;

- B) Les caoutchoucs et mélanges de caoutchoucs qui contiennent des substances mentionnées ci-après demeurent classés dans les n°s 40.01 ou 40.02, suivant le cas, pour autant que ces caoutchoucs et mélanges de caoutchoucs conservent leur caractère essentiel de matière brute :
- 1°) émulsifiants et agents antipoissage ;
  - 2°) faibles quantités de produits de décomposition des émulsifiants ;
  - 3°) agents thermosensibles (en vue généralement d'obtenir des latex thermosensibilisés), agents de surface cationiques (en vue d'obtenir généralement des latex électropositifs), antioxydants, coagulants, agents d'émiettement, agents antigel, agents peptisants, conservateurs, stabilisants, agents de contrôle de la viscosité et autres additifs spéciaux analogues, en très faibles quantités.
6. Au sens du n° 40.04, on entend par *déchets, débris et rognures* les déchets, débris et rognures provenant de la fabrication ou du travail du caoutchouc et les ouvrages en caoutchouc définitivement inutilisables en tant que tels par suite de découpage, usure ou autres motifs.
7. Les fils nus de caoutchouc vulcanisé, de tout profil, dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 5 mm, entrent dans le n° 40.08.
8. Le n° 40.10 comprend les courroies transporteuses ou de transmission en tissu imprégné, enduit ou recouvert de caoutchouc ou stratifié avec cette même matière, ainsi que celles fabriquées avec des fils ou ficelles textiles imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc.
9. Au sens des n°s 40.01, 40.02, 40.03, 40.05 et 40.08, on entend par *plaques, feuilles et bandes* uniquement les plaques, feuilles et bandes ainsi que les blocs de forme régulière, non découpés ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire (même si cette opération leur donne le caractère d'articles prêts à l'usage, en l'état), mais qui n'ont pas subi d'autre ouvraison que, le cas échéant, un simple travail de surface (impression ou autre).
- Quant aux *profilés et bâtons* du n° 40.08, ce sont les profilés et bâtons, même coupés de longueur, qui n'ont pas subi d'autre ouvraison qu'un simple travail de surface.

N° de position	N.T.S.	Désignation des marchandises	US	Droits et Taxes UEMOA			PC
				DD	RS	PCS	
<b>40.01</b>		Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommés naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.					
	4001.10.00.00	Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	kg	5	1	0,8	0,5
		Caoutchouc naturel sous d'autres formes :					
	4001.21.00.00	- Feuilles fumées	kg	5	1	0,8	0,5
	4001.22.00.00	- Caoutchoucs techniquement spécifiés (TSNR)	kg	5	1	0,8	0,5
	4001.29.00.00	- Autres	kg	5	1	0,8	0,5
	4001.30.00.00	Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommés naturelles analogues	kg	5	1	0,8	0,5
<b>40.02</b>		Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes ; mélanges des produits du n° 40.01 avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.					
		Caoutchouc styrène-butadiène (SBR) ; caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR) :					
	4002.11.00.00	- Latex	kg	5	1	0,8	0,5
	4002.19.00.00	- Autres	kg	5	1	0,8	0,5

N° de position	N.T.S.	Désignation des marchandises	US	Droits et Taxes UEMOA			PC
				DD	RS	PCS	
	4002.20.00.00	Caoutchouc butadiène (BR)	kg	5	1	0,8	0,5
		Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR) ; caoutchouc isobutène-isoprène halogéné (CIIR ou BIIR) :					
	4002.31.00.00	- Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)	kg	5	1	0,8	0,5
	4002.39.00.00	- Autres	kg	5	1	0,8	0,5
		Caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR) :					
	4002.41.00.00	- Latex	kg	5	1	0,8	0,5
	4002.49.00.00	- Autres	kg	5	1	0,8	0,5
		Caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR) :					
	4002.51.00.00	- Latex	kg	5	1	0,8	0,5
	4002.59.00.00	- Autres	kg	5	1	0,8	0,5
	4002.60.00.00	Caoutchouc isoprène (IR)	kg	5	1	0,8	0,5
	4002.70.00.00	Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)	kg	5	1	0,8	0,5
	4002.80.00.00	Mélanges des produits du n° 40.01 avec des produits de la présente position	kg	5	1	0,8	0,5
		Autres :					
	4002.91.00.00	- Latex	kg	5	1	0,8	0,5
	4002.99.00.00	- Autres	kg	5	1	0,8	0,5
<b>40.03</b>	4003.00.00.00	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.	kg	5	1	0,8	0,5
<b>40.04</b>	4004.00.00.00	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés.	kg	5	1	0,8	0,5
<b>40.05</b>		Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.					
	4005.10.00.00	Caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice	kg	5	1	0,8	0,5
	4005.20.00.00	Solutions ; dispersions autres que celles du n° 4005.10	kg	5	1	0,8	0,5
		Autres :					
	4005.91.00.00	- Plaques, feuilles et bandes	kg	5	1	0,8	0,5
	4005.99.00.00	- Autres	kg	5	1	0,8	0,5
<b>40.06</b>		Autres formes (baguettes, tubes, profilés, par exemple) et articles (disques, rondelles, par exemple) en caoutchouc non vulcanisé.					
	4006.10.00.00	Profilés pour le rechapage	kg	5	1	0,8	0,5
	4006.90.00.00	Autres	kg	5	1	0,8	0,5
<b>40.07</b>	4007.00.00.00	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé.	kg	5	1	0,8	0,5
<b>40.08</b>		Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci.					
		En caoutchouc alvéolaire :					
		- Plaques, feuilles et bandes :					
	4008.11.10.00	· Des types utilisées pour les semelles	kg	10	1	0,8	0,5
	4008.11.90.00	· Autres	kg	10	1	0,8	0,5
	4008.19.00.00	- Autres	kg	10	1	0,8	0,5
		En caoutchouc non alvéolaire :					
		- Plaques, feuilles et bandes :					
	4008.21.10.00	· Des types utilisées pour les semelles	kg	10	1	0,8	0,5
	4008.21.90.00	· Autres	kg	10	1	0,8	0,5
	4008.29.00.00	- Autres	kg	10	1	0,8	0,5

N° de position	N.T.S.	Désignation des marchandises	US	Droits et Taxes UEMOA			PC
				DD	RS	PCS	
<b>40.09</b>		Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple).					
		Non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières :					
	4009.11.00.00	- Sans accessoires	kg	20	1	0,8	0,5
	4009.12.00.00	- Avec accessoires	kg	20	1	0,8	0,5
		Renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal :					
	4009.21.00.00	- Sans accessoires	kg	20	1	0,8	0,5
	4009.22.00.00	- Avec accessoires	kg	20	1	0,8	0,5
		Renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles :					
	4009.31.00.00	- Sans accessoires	kg	20	1	0,8	0,5
	4009.32.00.00	- Avec accessoires	kg	20	1	0,8	0,5
		Renforcés à l'aide d'autres matières ou autrement associés à d'autres matières :					
	4009.41.00.00	- Sans accessoires	kg	20	1	0,8	0,5
	4009.42.00.00	- Avec accessoires	kg	20	1	0,8	0,5
<b>40.10</b>		Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé.					
		Courroies transporteuses :					
	4010.11.00.00	- Renforcées seulement de métal	kg	10	1	0,8	0,5
	4010.12.00.00	- Renforcées seulement de matières textiles	kg	10	1	0,8	0,5
	4010.19.00.00	- Autres	kg	10	1	0,8	0,5
		Courroies de transmission :					
	4010.31.00.00	- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	kg	10	1	0,8	0,5
	4010.32.00.00	- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	kg	10	1	0,8	0,5
	4010.33.00.00	- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	kg	10	1	0,8	0,5
	4010.34.00.00	- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	kg	10	1	0,8	0,5
	4010.35.00.00	- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm	kg	10	1	0,8	0,5
	4010.36.00.00	- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm	kg	10	1	0,8	0,5
	4010.39.00.00	- Autres	kg	10	1	0,8	0,5

N° de position	N.T.S.	Désignation des marchandises	US	Droits et Taxes UEMOA			PC
				DD	RS	PCS	
<b>40.11</b>		Pneumatiques neufs, en caoutchouc.					
	4011.10.00.00	Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type « break » et les voitures de course)	u	10	1	0,8	0,5
	4011.20.00.00	Des types utilisés pour autobus ou camions	u	10	1	0,8	0,5
	4011.30.00.00	Des types utilisés pour véhicules aériens	u	10	1	0,8	0,5
	4011.40.00.00	Des types utilisés pour motocycles	u	20	1	0,8	0,5
	4011.50.00.00	Des types utilisés pour bicyclettes	u	20	1	0,8	0,5
	4011.70.00.00	Des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	u	10	1	0,8	0,5
	4011.80.00.00	Des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil, de travaux miniers et de manutention industrielle	u	10	1	0,8	0,5
	4011.90.00.00	Autres	u	10	1	0,8	0,5
<b>40.12</b>		Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc ; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et « flaps » en caoutchouc.					
		Pneumatiques rechapés :					
	4012.11.00.00	- Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type « break » et les voitures de course)	u	20	1	0,8	0,5
	4012.12.00.00	- Des types utilisés pour autobus ou camions	u	20	1	0,8	0,5
	4012.13.00.00	- Des types utilisés pour véhicules aériens	u	20	1	0,8	0,5
	4012.19.00.00	- Autres	u	20	1	0,8	0,5
		Pneumatiques usagés :					
	4012.20.10.00	- Pour l'industrie de rechapage	u	20	1	0,8	0,5
	4012.20.90.00	- Autres	u	20	1	0,8	0,5
	4012.90.00.00	Autres	kg	20	1	0,8	0,5
<b>40.13</b>		Chambres à air, en caoutchouc.					
	4013.10.00.00	Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type « break » et les voitures de course), les autobus ou les camions	u	10	1	0,8	0,5
	4013.20.00.00	Des types utilisés pour bicyclettes	u	20	1	0,8	0,5
		Autres :					
	4013.90.10.00	- Des types utilisés pour cyclomoteurs (engin d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm <sup>3</sup> )	u	20	1	0,8	0,5
	4013.90.90.00	- Autres	u	20	1	0,8	0,5
<b>40.14</b>		Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci.					
	4014.10.00.00	Préservatifs	kg	0	1	0,8	0,5
		Autres :					
	4014.90.10.00	- Tétines et articles similaires	kg	5	1	0,8	0,5
	4014.90.20.00	- Poires à injections, poires compte-gouttes et articles similaires	kg	5	1	0,8	0,5
	4014.90.90.00	- Autres	kg	5	1	0,8	0,5

N° de position	N.T.S.	Désignation des marchandises	US	Droits et Taxes UEMOA			PC
				DD	RS	PCS	
<b>40.15</b>		Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages.					
		Gants, mitaines et moufles :					
	4015.12.00.00	- Des types utilisés pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire	kg	0	1	0,8	0,5
	4015.19.00.00	- Autres	kg	20	1	0,8	0,5
	4015.90.00.00	Autres	kg	20	1	0,8	0,5
<b>40.16</b>		Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci.					
	4016.10.00.00	En caoutchouc alvéolaire	kg	20	1	0,8	0,5
		Autres :					
	4016.91.00.00	- Revêtements de sol et tapis de pied	kg	20	1	0,8	0,5
	4016.92.00.00	- Gommages à effacer	kg	10	1	0,8	0,5
	4016.93.00.00	- Joints	kg	10	1	0,8	0,5
	4016.94.00.00	- Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	kg	20	1	0,8	0,5
		- Autres articles gonflables :					
	4016.95.10.00	· Des types utilisées dans l'industrie pneumatique	kg	20	1	0,8	0,5
	4016.95.90.00	· Autres	kg	20	1	0,8	0,5
	4016.99.00.00	- Autres	kg	10	1	0,8	0,5
<b>40.17</b>	4017.00.00.00	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris ; ouvrages en caoutchouc durci.	kg	20	1	0,8	0,5
		Autres :					
	4013.90.10.00	- Des types utilisés pour cyclomoteurs (engin d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm <sup>3</sup> )	u	20	1	0,8	0,5
	4013.90.90.00	- Autres	u	20	1	0,8	0,5
<b>40.14</b>		Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci.					
	4014.10.00.00	Préservatifs	kg	0	1	0,8	0,5
		Autres :					
	4014.90.10.00	- Tétines et articles similaires	kg	5	1	0,8	0,5
	4014.90.20.00	- Poires à injections, poires compte-gouttes et articles similaires	kg	5	1	0,8	0,5
	4014.90.90.00	- Autres	kg	5	1	0,8	0,5
<b>40.15</b>		Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages.					
		Gants, mitaines et moufles :					
	4015.12.00.00	- Des types utilisés pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire	kg	0	1	0,8	0,5
	4015.19.00.00	- Autres	kg	20	1	0,8	0,5
	4015.90.00.00	Autres	kg	20	1	0,8	0,5
<b>40.16</b>		Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci.					
	4016.10.00.00	En caoutchouc alvéolaire	kg	20	1	0,8	0,5

N° de position	N.T.S.	Désignation des marchandises	US	Droits et Taxes UEMOA			PC
				DD	RS	PCS	
		Autres :					
	4016.91.00.00	- Revêtements de sol et tapis de pied	kg	20	1	0,8	0,5
	4016.92.00.00	- Gommages à effacer	kg	10	1	0,8	0,5
	4016.93.00.00	- Joints	kg	10	1	0,8	0,5
	4016.94.00.00	- Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	kg	20	1	0,8	0,5
		- Autres articles gonflables :					
	4016.95.10.00	· Des types utilisées dans l'industrie pneumatique	kg	20	1	0,8	0,5
	4016.95.90.00	· Autres	kg	20	1	0,8	0,5
	4016.99.00.00	- Autres	kg	10	1	0,8	0,5
<b>40.17</b>	4017.00.00.00	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris ; ouvrages en caoutchouc durci.	kg	20	1	0,8	0,5